Vol. XXI. Saint-Boniface, Manitoba, 14 Octobre 1891. No. 1.

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

ABONNEMENTS

Canada et Etats-Unis - - $1.00
Europe (compris le port) - - 2.50

TARIF DES ANNONCES:

1ère insertion, par ligne....... 12 cts
Chaque insertion subséquente 10 "

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ
LE MERCREDI DE CHAQUE SEMAINE
A SAINT-BONIFACE, MANITOBA
Par la Cie Canadienne de Publication.

Toute communication concernant le journal doit être adressée à
EDMOND TRUDEL,
Directeur,
Saint-Boniface, Man.
Canada.

VARIÉTÉS

UNE LARME DANS L'OCÉAN

I

Si vous passez, un soir, sur la grève bretonne,
Quand la mer blanchit et moutonne,
Demandez aux pêcheurs, aux pêcheurs de lançon,
Cette histoire ou cette chanson.
Depuis Saint-Corentin, Saint-Gildas et Saint-Yves,
On la dit aux vagues plaintives;
La femme du marin, en hiver, bien souvent,
La conte aux flots, la chante au vent.

Un soir, en ce temps-là, la marée était haute,
Et le *noroît* battait la côte;
Tout le long des écueils de Groix et d'Ouessant,
Les lames hurlaient en dansant,
C'était la danse étrange, effrayante, affolée
Des montagnes dans la vallée;
Danse de l'avalanche aux élans vagabonds,
Croulant par sauts, sautant par bonds;
Çà et là, des canots sans rame ni mâture
Allaient, roulés à l'aventure;
Puis, tout blanchis d'écume, entr'ouverts et meurtris
Se broyaient sur les rochers gris.

Parmi les algues chevelues,
Couraient, à la merci des flots et des brisants,
Deux petits marins de quinze ans;
Deux frères, deux jumeaux d'une pauvre veuve,
Enfants aguerris par l'épreuve;
Mais de quoi sert l'adresse et que peut le sang-froid
Contre la houle et le *noroît?*
Les deux petits, jouets de l'océan barbare,
L'un en avant, l'autre à la barre,
Mêlaient leur long appel aux voix des goëlands,
Et secouaient leurs bras tremblants.
Leurs regards inquiets parmi la brume obscure
En vain cherchaient une voilure;
Les vagues n'apportaient pour réponse à leurs cris
Que des algues ou des débris.

Enfin, avec l'espoir leur courage chancelle;
Debout, au fond de leur nacelle,
L'un sur l'autre appuyés, se tenant par la main,
Ils disent: Nous mourrons demain!
—Or, à cette heure-là, près de la croix de pierre,
Sur le roc vêtu de bruyère,
Aux pointes de granit que rougissent des fleurs,
S'agenouille une femme en pleurs.
Sous ses pieds l'Océan bondit, hurle et se brise;
Sur son front s'étend la croix grise.
Elle prie: "O Jésus, par ton amour puissant,
Par tes bras tendus, par ton sang,
Ecoute dans ton ciel les vœux que je t'adresse
Pour la pauvre barque en détresse,
Garde mes orphelins du vent et de l'écueil,
Et de la mer, ce grand cercueil!
Sauvez-moi mes enfants, deux enfants de Marie!
Ecoute une mère qui prie;
Je suis seule, j'ai faim, mes fils sont mes deux bras;
Roi des flots, tu les sauveras!..
Leur canot est petit, mais ta puissance est grande;
Que ton cœur, ô mon Dieu me les rende!"

La mère, en sanglotant, se pencha sur la mer;
De ses yeux dans le flot amer
Une larme tomba,—de celle que Dieu pèse.
Aussitôt la houle s'apaise;
L'Océan s'adoucit comme un lion dompté,
Sous l'étoile au rire argenté
Déjà les deux petits, sortis de la tourmente,
Gravissent la côte écumante;
Puis, la mer et les fils sous les bras de la croix
S'embrassent et pleurent tous trois.

II

Ma légende est naïve, et c'est une légende
Qu'on dit sur mer ou sur la lande,
Mais ce conte bien vieux, des pêcheurs de lançon,
Est toujours neuf par sa leçon.
La fable de ces pleurs n'est point une chimère
Qu'ils sont forts les cris d'une mère!..
Ces pleurs ferment l'abîme; et quand Dieu les bénit,
Ils ouvrent des cœurs de granit;
Ces pleurs valent du sang pour la rançon de l'âme;
Le Christ les cueille et les réclame;
Ils sauvent les enfants et les désespérés..
Dieu vous entend, mères, pleurez.

LA PASSION DES ECHECS

Jules Grévy, le troisième président de la république française, qui vient de descendre dans la tombe, était un joueur d'échecs forcené, sur ce point, on pourrait invoquer au besoin l'affirmation d'un Parisien bien connu, un original, le vicomte de B..., qui racontait il y a peu de temps l'anecdote suivante dont l'origine remonte à une trentaine d'années.

Ce Parisien, qui est membre du Jockey Club, venait de quitter son cercle, très ennuyé de n'y avoir pas trouvé le moyen d'y faire une partie d'échecs, son jeu favori. En passant devant le Grand Café, qui venait d'être construit, il s'avise d'entrer et voit deux messieurs installés devant un échiquier. Il s'installe auprès d'eux. Au bout de quelque temps, le perdant s'en va. Le gagnant, un monsieur chauve, entre deux âges, se tourne vers le vicomte de B..., qu'il avait vu s'intéresser au va-et-vient des pions et, très poliment, lui propose de jouer avec lui. Notre homme accepte. On fait une partie, une revanche, une belle, et les deux joueurs, en se quittant, se donnent rendez-vous pour le lendemain, enchantés l'un de l'autre.

Pendant vingt ans, ce duel courtois continua avec des chances diverses, tous les jours, quelquefois pendant un mois, puis avec des éclipses très prolongées. Il changea même de local, le monsieur chauve ayant manifesté à son adversaire le désir de suivre une partie dont on lui avait parlé au Café de la Régence. C'est à cette occasion seule que les deux joueurs échangèrent entre eux une parole n'ayant pas trait à un mouvement de pièces sur leur échiquier respectif. Ils ignoraient complètement les noms l'un de l'autre.

Vint le siège, puis la Commune, et ensuite la réunion de l'assemblée à Versailles. Pendant tout ce temps, les parties se raréfièrent. A peine une tous les mois. Puis M. Buffet fut nommé président de l'assemblée, et elles reprirent de plus belle. Enfin, le maréchal de MacMahon donna sa démission, et la question surgit de pourvoir à son remplacement. Le soir même du jour où M. Grévy fut nommé, le monsieur chauve vint s'asseoir au café devant son adversaire et, après lui avoir gagné une partie, lui dit:

—A partir de demain, je ne pourrai plus jouer avec vous ici.

—Pourquoi?

—Parce que je viens d'être nommé président de la République, je suis M. Grévy.

Le vicomte ne sourcilla pas.

—Ah! vraiment, dit-il en s'inclinant. Eh bien, permettez-moi de vous dire que c'est dommage de n'avoir plus nos parties.

—Elles continueront, si vous me faites le plaisir de venir à l'Elysée.

—Je le voudrais bien, mais je ne puis pas, à cause de mes amis.. Je suis légitimiste.

—C'est dommage, dit à son tour M. Grévy.

Et là-dessus on se sépara après une bonne poignée de mains.

UN DUEL EXCENTRIQUE

I

La jeunesse de 1830 était fort batailleuse. Pour un oui, pour un non, on mettait flamberge au vent ou on s'alignait à vingt-cinq pas. La surveillance de la police était, du reste, à peu près nulle, et plus d'une fois des gens chatouilleux purent régler leur différend séance tenante, sous les maronniers des Champs-Elysées.

Le tir de l'avenue de Marigny était donc très fréquenté. Un jeune officier de la garde, le capitaine de la Richerie, se faisait remarquer parmi ses clients les plus assidus.

Excellent garçon, tête un peu chaude, aussi renommé dans le monde pour son courage souvent poussé à l'excès que pour son caractère batailleur et son amour de la mystification, il venait régulièrement tous les jours faire un carton avec son ami Lenté. Les habitués le savaient et respectaient son heure.

Ce fut dès lors pour lui une surprise désagréable de trouver un beau matin sa place prise par un monsieur en redingote dont l'air provincial et l'allure bourgeoise cadraient mal avec la physionomie du lieu.

Chose plus extraordinaire, ce dernier tirait bien, si bien même que les deux officiers, étonnés de le voir mettre en quelques minutes six balles l'une sur l'autre, suivirent d'abord ses coups avec une certaine attention.

Naturellement, l'inconnu se mit aussitôt en devoir de pontifier: ses moindres gestes devinrent solennels et, non content d'affecter avec le garçon qui lui tendait le pistolet, une désinvolture de grand seigneur, il caressait à tout instant ses voisins d'un petit regard protecteur qui semblait dire: "Vous n'en feriez pas autant."

Ceux-ci, agacés, lui tournèrent le dos.

II

Le pékin, froissé, résolut de les faire poser. Pendant vingt minutes, les coups de feu se succédèrent sans interruption. Maintes fois, de la Richerie, exaspéré, fut sur le point de se lever et de chercher querelle à l'importun. Son ami parvint à le calmer. Tous deux allaient même se retirer, lorsque Auguste, désolé de sacrifier ainsi des habitués à un client d'occasion, crut le moment favorable pour intervenir.

—Voilà la cinquième balle que monsieur met dans le noir, murmura-t-il tout à coup en ployant l'échine et en esquissant son plus componctueux sourire!..... C'est une série comme on en voit rarement... Si j'étais à la place de monsieur, je me reposerais un peu.

—Mon ami, répliqua le tireur avec une façon superbe, je ne m'arrête jamais avant d'avoir manqué une balle.

En achevant ces mots, il fit une nouvelle mouche.

Il était difficile d'être plus tranquillement provocant. De la Richerie bondit et vint se camper presque contre l'étranger. Mais Lenté ne lui laissa pas le temps de prendre la parole.

—Il tire très bien, dit-il à mi-voix, assez haut néanmoins pour être entendu par le principal intéressé.

—Oui, pas mal... Il tire même bien.

Et après une pause calculée:

—Cela n'empêche qu'il ne toucherait pas son homme à quinze pas.

Le ton de correction absolue dont cette phrase était prononcée en accentuait singulièrement l'impertinence.

Celui à qui elle s'adressait répliqua avec bonhomie:

—Mon Dieu, monsieur, je vous avouerai que je ne suis jamais allé sur le terrain. Mais je ne m'explique guère en quoi il est plus difficile de toucher son homme que de mettre dans le noir.

—Ah! vous ne vous expliquez pas... Eh bien! lorsque, au lieu d'avoir devant soi une plaque de tole, on voit un monsieur prêt à décharger son pistolet dans votre direction, c'est gênant... très gênant.

—Prétendriez-vous que je manque de courage?

—Pas le moins du monde. J'ai simplement dit que vous ne toucheriez pas votre homme à quinze pas... Et je le maintiens.

Cette fois le tireur fut à bout de patience. Il demanda avec le plus grand calme:

—Vous seriez sans doute disposé à me le prouver?

—Quand vous voudrez.

—Tout de suite alors.

Et les trois hommes se séparèrent pour se rejoindre cinq minutes plus tard une allée déserte des Champs-Elysées.

Tandis qu'Auguste chargeait les pistolets, Lenté compta les pas et fit placer les deux adversaires; puis il jeta un sou en l'air.

—Pardon, dit de la Richerie, la formalité est inutile. C'est à monsieur de commencer le feu.

Devant une protestation, il continua:

—Pourquoi nous battons-nous? Uniquement pour prouver à monsieur qu'il me manquera. Or, supposons que je tire le premier et que je le tue, je ne pourrai plus rien prouver, ce qui me contrarierait beaucoup.

Convaincu par la logique du raisonnement, l'inconnu n'insista pas. Lenté leur remit les pistolets, et s'écarta à quelques pas, rassuré sur l'issue de ce duel ridicule.

De la Richerie, aussi calme que s'il eût attendu le signal d'une valse, toisait toujours son adversaire du même air narquois.

Celui-ci, comme hypnotisé sous ce regard, baissa les yeux. Il les releva en entendant commander lentement.

—Une, deux, trois... feu!...

Le coup partit et la balle alla s'enfoncer dans le tronc d'un marronnier, après avoir sifflé aux oreilles de l'officier.

—Parbleu! dit celui-ci en riant, j'en étais sûr.

—Mais tirez donc! cria son ad-

versaire exaspéré par sa maladresse et pressé d'être fixé sur son sort.

—Tirer, reprit de la Richerie, à quoi bon ? Croyez bien, monsieur, que je n'ai jamais eu la moindre envie de vous tuer, et que je serais désolé de le faire. Vous m'avez obligé à vous prouver que vous ne me toucheriez pas à quinze pas : vous devez être satisfait. Moi aussi. J'ai bien l'honneur de vous saluer.

FERNAND HONORÉ.

Le Manitoba.

Mercredi, 14 Octobre 1891.

XXIme ANNEE

Notre journal est entré hier dans sa vingt-unième année d'existence. Pendant cette période nous croyons avoir combattu les bons combats de la race française dans ces vastes régions de l'Ouest, dont nous sommes et avons été à part de courts intervalles, le seul organe. *Le Métis* avait eu ses luttes en 1871 et les années suivantes, qu'il avait soutenues vaillamment et avec grand honneur. Nos commencements sous le titre *Le Manitoba* ont été plus paisibles ; nous avons débuté à une époque de tranquillité relative. Les événements de 1885 sont survenus. Notre attitude en cette occurrence n'a peut-être pas rencontré l'approbation universelle ; mais nous ne sommes pas sans savoir qu'il est impossible de faire franchement, carrément son devoir sans déplaire. Ceux qui n'ont pas pensé comme nous à cette heure malheureuse, ont compris depuis, que notre conduite n'avait pour mobile que l'intérêt des nôtres, que notre manière de voir était basée sur un jugement plus sain et plus rationel des évènements. Mais laissons l'oubli ensevelir ce passé ensanglanté.

Nos lecteurs ont encore présents à la mémoire les événements de 1889. Nous avons fait tout ce qu'il était humainement possible de faire pour enrayer la politique désastreuse des Greenway, des Martin, et des quantités négligeables qui les suivent. En cela, tout ce qui est catholique, non-seulement ici, mais dans la Puissance, nous a approuvé et nous n'avons qu'un regret, celui de n'avoir pu faire davantage.

Quand ces questions de nos écoles et de notre langue auront été jugées en dernier ressort, si le verdict nous est favorable, nous prévoyons de nouvelles luttes, car l'école inaugurée par Martin & Cie ne se tiendra pas encore pour battue. Avec les adeptes de la doctrine : "la force prime le droit," il faut s'attendre à tout.

Nous ne cesserons de mettre nos lecteurs en garde contre ces hommes, et ceux qui pourraient être enclins à pactiser en quoi que ce soit avec eux. Rien de commun avec ces hommes ! Notre devise sera le *Timeo Danaos*, nous craindrons même leurs faveurs. Il y a encore dans la province, parmi nos compatriotes anglais et protestants, assez d'honnêtes gens qui comprendront cette manière de voir, qui l'approuveront et qui nous respecteront davantage. Attachons-nous surtout à mériter le respect de nos frères séparés,— avec cela, nous compterons toujours pour quelque chose—ne l'oublions pas.

Nous regrettons d'avoir à demander à nos abonnés une plus grande régularité à payer le modique prix de leur abonnement. Nous sommes décidé à mettre notre journal strictement payable d'avance, sans exception.

Nous expédierons prochainement des comptes à plusieurs ; nous demandons un peu de bonne volonté. C'est bien le moins que nous puissions exiger, car pour plusieurs, nous exerçons la patience depuis des années.

L'année a été bonne à Manitoba, nous demandons à participer dans les limites de notre dû à votre bonne fortune.

UN BON COMMENCEMENT

Le gouvernement a nommé un officier pour dresser les listes des voteurs de Winnipeg-Sud. Après toute la critique dont le nouvel acte électoral a été l'objet, surtout le mode d'enregistrement des noms, il semble que l'on aurait dû nommer un homme des plus compétents pour faire l'essai du nouveau système ; c'était l'intérêt du gouvernement d'en agir ainsi. Au lieu de cela, l'on a nommé greffier-enregistreur, un jeune homme peu digne de confiance, sur le travail duquel l'on ne peut compter, car avant d'avoir terminé ses listes il a pris bel et bien la poudre d'escampette, laissant derrière lui grand nombre de créanciers qui déplorent son départ. Personne n'a eu confiance en cette nomination.

Maintenant, que va faire le gouvernement ? On dit que l'élection de Winnipeg-Sud doit avoir lieu en novembre prochain. En justice, le gouvernement ne peut imposer au public la liste de ce Peddie, car il y a plus que des doutes sur son exactitude. S'il le faisait, ce serait un outrage à la conscience publique. D'un autre côté, l'élection de Winnipeg-Sud doit se faire, hormis que l'on ne croit que cette circonscription puisse se passer d'un député pour une autre session.

L'opposition avait bien raison de s'opposer à la passation de cette loi. Avec des hommes comme nos gouvernants actuels, il n'y a pas trop de précautions à prendre.

PAROISSE DE SAINT-MALO

Votre excellent journal s'intéresse beaucoup à la colonisation de nos paroisses françaises du Manitoba. Toujours, il a été sur la brèche pour défendre nos intérêts les plus chers, sauvegarder nos droits et guider notre jeune population par une direction sage et éclairée vers les luttes et les promesses de l'avenir. Je profite du 21me anniversaire de sa fondation pour vous féliciter et vous encourager à persévérer dans cette tâche méritoire. En dehors des luttes politiques, vous avez travaillé énergiquement à attirer vers vos plaines fertiles cette émigration désastreuse qui dépeuple la province de Québec et remplit les manufactures américaines. Continuez ; les préjugés disparaîtront, nos compatriotes ouvriront les yeux, et le zèle de ceux qui s'occupent comme vous de colonisation trouvera un champ moins ingrat. D'après le dernier recensement le noyau de la population française au Manitoba est encore médiocre, mais il occupe une position avantageuse au point de vue politique et religieux. Nos paroisses se sont multipliées, nos missions se sont agrandies, nos écoles répondent à tous les besoins de la jeunesse par leur nombre et par l'enseignement qu'elles donnent ; allons au nord, au sud, à l'est, à l'ouest, partout la croix est plantée ; elle brille sur le sommet de nos églises et de nos chapelles et invite nos GENS à venir se grouper sous son égide. On retrouve donc ici la patrie avec sa foi et les traditions de la famille. N. D. de Lourdes, la Grande Clairière, le Lac des Chênes, Whitewood, Saint-Hyacinthe, etc., ne datent que d'hier, et déjà ces paroisses sont dans la voie du progrès.

Il est un établissement qui se considère comme le Benjamin de tous les autres, mais qui prétend lui aussi marcher sur les traces de ses devanciers, c'est celui de Saint-Malo. Peut-être vous est-il moins connu que le beau port de mer de Jacques-Cartier, mais il offre très certainement un beau port de *terre* pour l'immigration canadienne-française. Je vous en dirai quelques mots, afin que vous puissiez constater une nouvelle fois que votre œuvre de colonisation, qui est aussi la nôtre, n'est pas encore morte ou stagnante. Saint-Malo n'a pas importé son nom directement de la vieille France, il vient de celui qui peut en être considéré comme le fondateur, M. Louis Malo, un canadien de bonne vieille trempe qui est venu s'établir ici il y a déjà quelques années. Lui aussi, il a connu les *douceurs* de la vie aux Etats-Unis, mais avec une sage prévoyance il a songé à l'avenir de sa nombreuse famille et se trouve aujourd'hui dans une honnête aisance. Son exemple en a attiré d'autres, et aujourd'hui il est entouré d'une quarantaine de familles, venues des Etats, de Québec, ou originaires du pays. Toutes sont satisfaites de leur sort ; notons entre autres MM. Desrosiers, Gosselin, Bourgeois, Morin, Poirier, Paquette, Carrière, etc., qui réussissent parfaitement. Une chapelle a été construite l'automne dernier sur un bel emplacement, et M. l'abbé LaRivière, vicaire à Saint-Pierre, vient y célébrer la sainte messe tous les dimanches. Les paroissiens désireux d'avoir un prêtre avec eux ont souscrit largement la semaine dernière pour achever l'intérieur du sanctuaire. Les travaux vont s'exécuter ces jours-ci sous la direction de M. le curé de Saint-Pierre. L'hon. M. LaRivière a bien voulu intéresser quelques-uns de ses amis de la province de Québec au progrès de notre œuvre et nous venons de recevoir un magnifique cadeau d'ornements et de vases sacrés. Remerciements à qui de droit, et reconnaissance aux amis de là-bas !

Saint-Malo va donc avoir sa chapelle, son presbytère ; il a déjà depuis longtemps une bonne école fréquentée cette année par une trentaine d'enfants. C'est bien assez pour assurer le succès au point de vue religieux. Mais la future paroisse a des avantages matériels qui ne sont pas à dédaigner. Situés sur la branche principale de la Rivière aux-Rats, elle n'est qu'à six milles de l'important village de Saint-Pierre, à trois milles et demi de la station de Dufrost, sur le Pacifique Canadien, et à une quinzaine de milles de Dominion City, où il y a un marché de grains aussi avantageux qu'à Winnipeg. On maltraite souvent l'eau du Manitoba, nous avons cependant ici une eau limpide, rafraîchissante, qui coule sur un lit de roche et rappelle en un mot la meilleure eau du Bas Canada. Le bois est très commun ; preuve, nous en vendons en quantité à Saint Pierre, à Saint-Boniface, sur le marché de Winnipeg et ailleurs. Les terres sont bonnes, il y en a encore un bon nombre de vacantes. Les nouveaux colons auront le loisir d'arrêter leur choix entre de beaux lots de rivière et de bonnes terres de prairie. Le gouvernement a été prodigue, car il nous a donné deux bureaux de poste, l'un situé au centre de la paroisse et l'autre à l'extrémité nord, chez M. P. G. de LaBorderie. MM. de LaBorderie et Gabriel Henry possèdent une beurrerie modèle qui contribue largement à la prospérité de Saint-Malo. Ces messieurs ont vu leurs efforts couronnés de succès ; ils ont remporté la médaille d'or à l'exposition de la Jamaïque et ils viennent d'obtenir un diplôme d'honneur à notre exposition provinciale. Leur beurre en boîtes de conserve est excellent ; si je ne me trompe pas, ils en ont expédié au Japon l'année dernière. Nul doute qu'il aura aussi bien réjoui le palais des mandarins japonnais qu'il a satisfait le gosier des insulaires de la Jamaïque. M. de LaBorderie est en outre propriétaire d'une grande ferme où il fait de la culture. Un beau troupeau d'animaux trouve d'excellents pâturages dans la petite colline qui avoisine son établissement

Voilà du progrès comme nous devons le concevoir. Il est bon de le constater ouvertement dans l'intérêt de la colonisation. Le modeste Saint-Malo, avec un tel début, est donc appelé à un bel avenir. " Petit poisson deviendra grand," dit la fable. En grandissant, nous échapperons aux rets des esprits obtus qui veulent enrayer toute émigration au Manitoba ; nous nous implanterons si fortement dans le sol manitobain que rien ne pourra nous en déloger.

Je viens de vous donner un exemple frappant de ce que peut faire la colonisation, c'est un exemple qui s'est répété dans toutes nos paroisses françaises. Continuez, comme je vous le disais au commencement, continuez de prêcher ce qui sera pour nous le salut dans tout l'Ouest canadien, l'émigration canadienne-française. Quand bien même on ne vous écouterait pas encore, le temps aura raison.

X......

PARNELL

Parnell est mort à sa résidence de Brighton, le 7 courant, après quelques jours de maladie, à l'âge peu avancé de 45 ans.

Depuis 1879, l'homme que l'Irlande pleure aujourd'hui tenait éveillée l'attention de l'univers entier, et par son énergie et par l'habileté avec laquelle il dirigeait la cause de la patrie. A venir au fameux procès O'Shea, il n'était pas une cabine en Irlande où le nom de Parnell ne fut vénéré à l'égal de celui d'O'Connell, le grand libérateur. La faute de Parnell a causé d'autant plus de retentissement que la foi aveugle de ses compatriotes le croyait plus impeccable. Le dénouement du procès célèbre a porté à la réputation du grand homme une atteinte tellement grave, que le souvenir des services passés ne pourra faire oublier la faute. Il ne peut plus être comparé à O'Connell qui, lui, était non-seulement un grand patriote, mais encore un saint. Cette chute est un exemple frappant. Personne n'est à l'abri du châtiment que comportent en soi ces fautes contre Dieu et la société. La honte, comme la lumière, porte d'autant plus loin qu'elle part de plus haut. Il est tout probable que le regret de cette faute a beaucoup contribué à la mort de Parnell. Sa constitution, affaiblie déjà, n'a pu supporter la réprobation de la majorité de ses compatriotes. Cependant, si la faute ne peut être oubliée, les services ne peuvent l'être davantage. Ce que cet homme a fait pour sa patrie est connu partout. Depuis 1879, à chaque session de la chambre des communes anglaises, le monde s'est ému des réclamations de l'Irlande, formulées par Parnell et ses 45 collègues. L'Angleterre a dû prêter l'oreille à ces voix et, dans son sein, il s'est formé un parti puissant demandant pour cette île des droits égaux. Il y a eu des luttes épiques, dignes d'O'Connell ; des sociétés ont été organisées ; l'Irlande s'est affirmée comme nation. Tous les amis de la liberté, tous les fils de la Verte Erin ont contribué, dans la mesure de leurs ressources, aux revendications, et Parnell a été l'âme de tout ce travail. L'œuvre, espérons-le, n'est pas morte avec lui, bien qu'elle ait été ébranlée par les derniers événements. Tout ce que nous souhaitons, c'est que cette union, un moment brisée, se renoue sur cette tombe.

La mort de Sir John Pope Hennessy, l'adversaire le plus acharné de Parnell, arrivant en même temps, doit servir d'enseignement. N'y a-t-il pas là une intervention de la Providence ? C'est, on se rappelle, Sir John Pope Hennessy qui se présenta il y a quelques mois, à Cork, contre le candidat de Parnell, et le défit par une forte majorité.

Les funérailles de Parnell ont eu lieu dimanche, à Dublin, au milieu d'un immense concours. Contrairement aux prévisions de quelques journaux, rien n'est venu troubler l'ordre. La foule, respectueusement calme, n'a voulu que rendre les derniers hommages à celui qui restera, malgré sa faute, l'un des plus grands patriotes irlandais.

Parnell naquit en 1846, à Avondale, comté de Wicklow, Irlande. Il étudia à diverses écoles privées d'Angleterre et au Collège de la Madeleine à Cambridge. En 1874, il était haut shérif du comté de Wicklow. En 1875, il se porta candidat du comté de Dublin et fut défait par une écrasante majorité. En 1876, le comté de Meath l'envoya au parlement

De 1877 à 1879, il fit sa marque comme *debater*, mais ce ne fut qu'en cette dernière année qu'il montra toute la force de son talent. Tout le monde connaît ses luttes, ses emprisonnements et ses victoires ; d'une énergie indomptable, d'une habileté incomparable pour tenir unis sous sa main les divers partis irlandais, déjouant tous les complots tramés contre lui, surtout les fameuses accusations du *Times*, suivies d'un procès non moins célèbre dans lequel le faussaire Pigott s'est acquis une réputation si peu enviable. L'histoire du procès O'Shea est également connue.

UN APERÇU DE LETHBRIDGE, T. N. O.—(Du *Western World.*)

Nouvelles Religieuses

Hier était le 46me anniversaire de l'oblation de Sa Grandeur Mgr l'Archevêque. A cette occasion il y a eu messe au Pensionnat et dîner à la cure de Sainte-Marie. Sa Grandeur, les T. R. P. Lefebvre, Martinet. Allard, le R. P. Maisonneuve, M. le curé Cherrier, etc., étaient les hôtes du Rév. Père Fox, curé de Sainte-Marie, et du Rév. Père McCarthy.

La santé de Sa Grandeur, bien que laissant un peu à désirer, n'inspire pas d'inquiétude. Puissent ces anniversaires se renouveler encore durant nombreuses années.

Le T. R. P. Lefebvre, O.M.I., Provincial de l'Ordre, à Montréal, le R. P. Martinet, visiteur des établissements et missions des Oblats, de la maison mère en France, sont arrivés au palais archiépiscopal samedi dernier. Dimanche, le T. R. P. Lefebvre a donné le sermon à la cathédrale.

Les Révérends Pères sont allés à Saint-Charles hier, chez le R. P. Dandurand ; aujourd'hui, accompagnés par M. le curé Messier, ils sont allés rendre visite à M. le curé Ritchot, à Saint-Norbert Ils se rendront à Qu'Appelle sous quelques jours, visitant differentes missions, en route. Au retour, après s'être arrêtés au palais, ils passeront par la mission du Portage du Rat, sur leur chemin pour Montréal.

L'Ordre des Dominicains a nommé, ces jours derniers, un général. Le Rév. Père Provincial de l'Autriche a été appelé à ce poste éminent.

Belle fête lundi dernier à l'hôpital général des Sœurs Grises de Montréal, fête tout intime. Deux sœurs jumelles, Sr Normand et Sr d'Youville, célébraient les noces d'or de leur profession religieuse. Prières, souhaits du cœur, douces joies, présents des parents et des amis, musique et poésie de circonstance, rien, nous dit-on, n'a manqué. Mgr l'Archevêque de Montréal et Mgr Grouard ont assisté à cette fête de famille.

IMMIGRATION BELGE

Nous reproduisons ci-dessous une lettre que M. Paulus adresse au *Courrier de Bruxelles* :

A Monsieur L. Hacault, rédacteur du *Courrier de Bruxelles.*

Cher Monsieur,

Maintenant que les travaux de la fenaison et de la moisson sont terminés, je puis reprendre ma plume qui, je le crains, doit être terriblement rouillée.

Pour me refaire la main, comme nous disons en termes d'escrime, je commence par vous parler de la récolte de cette année au Manitoba. Pour cela, je crois qu'il est préférable de procéder par comparaison. Vous vous ferez une idée plus exacte de la chose et, d'autre part, j'y gagnerai en m'épargnant le travail plus ou moins ardu d'une description

Figurez-vous donc ce que sont, pendant les années d'abondance, les moissons du Hesbaye et du Brabant et vous aurez une juste idée du spectacle réjouissant qu'offraient cette année les champs cultivés du Manitoba.

Si, maintenant, nous poussons plus loin la comparaison, nous trouvons : 1o Qu'une acre de cette terre si fertile se vend en moyenne fcs 37.50 (propriété immédiate et absolue), tandis que chez vous elle coûte 40 francs de *loyer annuel*. 2o La main d'œuvre ici exige cinq fois moins de frais que là-bas.

Il est vrai que le prix des céréales est, en moyenne, de 2 fcs aux 100 kilogs, moins élevé qu'en Belgique.

Je regrette de ne pouvoir vous donner l'état civil des Belges arrivés ici depuis le printemps dernier. La raison en est que dans ce pays, on est : le Belge, le Suisse ou le Français, bien longtemps avant d'être : M. Hacault, M. Gérard ou M. Fournier. Tout ce que je sais sur le compte de l'un d'eux, c'est qu'il a été singulièrement déçu et qu'après une semaine de séjour ici, il s'ennuyait à mourir.

A ce propos, j'ai pensé que vous serviriez admirablement la cause de l'immigration en disant à vos nombreux lecteurs : 1o Que le paradis terrestre était situé sur l'ancien continent et qu'il a été *hermétiquement* et *irrévocablement* fermé. 2o Que parmi les myriades d'oiseaux qui, chaque printemps, se donnent rendez-vous au Manitoba, c'est en vain que l'on chercherait l'ortolan. Il n'est donc guère probable que cet oiseau puisse jamais vous tomber tout rôti dans la bouche. Qu'enfin, au Manitoba comme ailleurs, il arrive que l'on ait à goûter de ce mot savoureux, que Madame de Girardin appelle si éloquemment " la vache enragée." Seulement, ayez soin d'ajouter que plus c'est coriace, plus c'est substantiel, et que le meilleur moyen de l'expédier sans trop sourciller, c'est de l'accepter gaiement en parodiant ces vers du poète :

Patience et longueur *de dents*
Font plus que force et que rage.

J'ai appris avec infiniment de plaisir que vous vous décidez à prêcher d'exemple en venant vous établir ici au mois de mars prochain.

Si, d'ici là, le groupe d'émigrants que vous dites devoir vous accompagner pouvait se grossir de quelques bonnes servantes, nous trouverions immédiatement à les caser *très avantageusement, à tous égards*. Oh ! que les mamans se rassurent, nous n'avons pas ici de villes de garnison !

Il est question, paraît-il, de grouper les Canadiens, les Français et les Belges en une ligue...... gauloise, dont le but, que je sache. n'est pas encore clairement défini.

Agréez, Monsieur Hacault, l'hommage de mon respectueux dévouement.

CT. PAULUS.

Saint-Boniface 12 octobre 1891.

UNE SOIREE

La fanfare indépendante de cette ville a donné, hier une soirée littéraire et musicale.

M. T. A. Bernier y a fait une conférence sur Rome, qu'il a visité dernièrement. Le talent d'écrivain de M. Bernier est trop bien connu pour que nous ayons besoin d'en faire mention. Cette conférence s'est bornée à une description de l'église des églises, Saint-Pierre, et d'une entrevue avec le Saint-Père. Nous n'avons eu qu'un regret: c'est que M. Bernier ne nous ait pas promenés plus longtemps dans cette ville de merveilles. Espérons que la conférence d'hier n'est qu'un commencement.

La fanfare, jeune de deux mois à peine, a étonné ceux qui ont eu le plaisir de l'entendre. Elle exécute avec beaucoup de précision d'excellente musique. Les soli de cornet, par MM. Salé et Vermander, le quatuor de cornet, alto, baryton et bombardon, par MM. Salé, E. Jean, M. Cyr, J. B. Leclerc, ont été très appréciés. Avec de pareils instrumentistes, il n'est pas étonnant que la fanfare ait fait de si rapides progrès.

MM. L. J. A. Lévêque et Edmond Trudel ont chanté d'excellents morceaux, qui ont été appreciés comme tout ce que chantent ces messieurs.

La comédie "Le marchand de poisson," avec M. Vermander au rôle du titre, a tenu la salle sous le charme d'un rire de bon aloi pendant une demi-heure. Les deux autres rôles confiés à MM. O. Manseau et S. Jean, quoique secondaires, ont été bien remplis. M. Z. Robert nous a tenu sous le charme des charmants accords de son harmonica. Cette musique passe pour peu classique, à tort ou à raison; M. Robert a prouvé que les grands effets peuvent provenir des plus petites causes. Il a mérité les honneurs du *bissage*. Les accords qu'il tire de son instrument dénote chez cet adolescent une oreille des plus musicales.

L'hiver est long ici, pourquoi ne pas renouveler de temps à autres cès soirées? C'est une suggestion.

Choses et Autres

Il est à peu près certain que l'honorable M. Angers, lieutenant-gouverneur de Québec, sera appelé à faire partie du cabinet fédéral sous peu. Il est aussi question de M. Meredith, chef de l'opposition qui représenterait la partie occidentale d'Ontario, dans l'administration, et de M. Kirkpatrick, ex-Orateur des Communes. Il circule une foule de rumeurs à propos du remaniement du cabinet; comme toujours les plus vraies peuvent être éloignées de la vérité.

La commission royale chargée de faire l'enquête du scandale du chemin de fer de la Baie des Chaleurs a commencé de siéger aujourd'hui; près de cinquante témoins ont été assignés, il y aura séance tous les jours de 4 à 10 heures, à l'exception des samedis et lundis. Le public attend les résultats de cette enquête avec anxiété.

Le roi de Wurtemberg, Charles I, est décédé la semaine dernière. Son neveu Guillaume II lui succède. Cette mort ne change rien, car depuis longtemps le vieux roi ne se mêlait plus de politique, ayant laissé le gouvernement de son royaume entièrement entre les mains de ses ministres. Il ne faisait plus parler de lui qu'à propos de scandales.

Les Parnellites ont l'intention de continuer la lutte contre les McCarthyites. Ce serait malheureux, car que pourra faire ce peuple pour ses revendications, s'il est divisé entre lui-même.

Les Etats-Unis sont à négocier un traité de réciprocité avec l'Allemagne.

Le premier ministre Mercier de Québec, dit une dépêche à sensation, a mandé la police de Montréal à sa maison de Tourouvre, où les précieux jours de son excellence seraient en danger. Les infâmes conservateurs doivent encore être au fond de l'affaire. Ils avaient pourtant bien assez de la Commission Royale.

Le président Obes, de la république de l'Uruguay, a failli être assassiné. Ce malheureux pays est en révolution.

Le directeur général des postes soumettra au Conseil Privé la question de la réduction des frais de voyage des commis de malles.

Sir John Pope Hennessy qui vient de mourir, a occupé plusieurs positions importantes sous les différents gouvernements anglais. Il a été gouverneur de l'Ile Maurice, ancienne colonie française, en 1878. Les démêlés qu'il eut avec une partie de la population hostile à sa politique, exigèrent son rappel. Sir John Pope Hennessy était catholique et sa religion n'a pas été étrangère à l'hostilité dont il fut l'objet.

Le procès de la fameuse Léda Lamontagne pour incendiat s'est terminé le 9 octobre courant à Sherbrooke.

Le premier témoin entendu est la mère Gosselin, chez qui Léda est allée se réfugier après le meurtre. Elle s'est levée pour lui ouvrir et a aperçu la lueur de l'incendie. En réponse à sa question l'accusée lui a dit que c'était la pipe de son mari qui avait mis le feu. Avez-vous sauvé du butin, dit la mère Gosselin? Nous avons sauvé deux valises, répondit Léda, ajoutant qu'elle pensait que son mari avait péri dans le feu.

Marie Michel, épouse d'Arcade Boucher et belle-sœur de Léda a été ensuite entendue ainsi qu'une foule d'autres témoins qui tendent à prouver la culpabilité de Léda.

Après les plaidoyers des avocats de l'accusée et de la couronne, les jurés se sont retirés dans leur salle de délibération. Il était alors cinq heures.

A 8 heures, les jurés sont entrés en cour et ont rendu un verdict de coupable d'incendiat avec recommandation à la clémence de la cour.

Il a encore été débarqué pendant la journée de mardi, 6 courant, au Barge Office, à New-York, plus de 1,500 émigrants amenés par divers paquebots venant d'Europe. Plus de trois cents des nouveaux venus ont été retenus jusqu'à plus ample informé, parce qu'on les soupçonne soit d'être sans ressources, soit de se trouver en contravention avec la loi interdisant le débarquement des ouvriers embauchés à l'étranger.

Affaires Municipales

CONSEIL DE VILLE.

Présents à la séance du 12 courant:—Son honneur le maire et MM les conseillers Rocan, Deschambault, Verge, Lamontagne, Buron et Lecomte.

Après la lecture de plusieurs lettres, les comptes suivants sont présentés et reçus: F. E. Verge, $4.25; R. Poulin, $2.00; Maître de Poste, $10.00.

Le rapport du chef de police pour septembre, accusant une recette de $6.60 et une dépense de $2 60, est reçu et adopté.

Proposé par M. le conseiller Lecomte, appuyé par M. le conseiller Buron,

Que le secrétaire écrive à MM. Alloway & Champion leur offrant les actions que la ville possède dans le pont de Saint-Boniface. Agréé.

Proposé par M le conseiller Lecomte, appuyé par M. le conseiller Verge,

Que le secrétaire informe le conseil de la cité de Winnipeg que le conseil de la ville de Saint-Boniface désire vendre sa pompe à incendie. Agréé.

Proposé par M. le conseiller Buron, appuyé par M. le conseiller Rocan,

Que M. J. Letendre soit nommé ramoneur pour 1891, à raison de 25 cts par cheminée, et qu'il se procure les mêmes gréments que ceux en usage à Winnipeg. Agréé.

Proposé par M. le conseiller Buron, appuyé par M. le conseiller Lecomte,

Que M. J. Gagnier, constable de la ville, soit nommé inspecteur du feu. Agréé.

Proposé par M. le conseiller Lecomte, appuyé par M. le conseiller Buron,

Que le secrétaire reçoive instruction d'accuser réception des deux lettres de M. Nairn, du 20 août et du 5 octobre 1891, et lui intimer au nom du conseil que la non-intervention de ce dernier en cette matière ne doit pas être considérée comme une autorisation par M. Nairn de prendre l'action qu'il énonce dans ses deux dites lettres. Agréé.

Et la séance est levée.

Chronique Locale.

—Lisez l'annonce nouvelle de M. F. E. Verge.

—Il y a eu séance du conseil de ville lundi soir.

—M. Lorie Lloyd, neveu de de M. E. R. Lloyd, s'est fracturé une cuisse hier, accidentellement, au collège de cette ville.

—Le terme des assises criminelles du district judiciaire de l'Est s'ouvrira mardi prochain, 20 courant. Le tableau est des plus chargé. Toute la série des crimes s'y trouve représentée.

—Un homme compétent, fiable, désire un emploi comme chauffeur, mécanicien, domestique, etc. Est aussi jardinier et peut se rendre utile en tout temps. S'adresser aux bureaux de notre journal.

—M. M. St. Laurent, frère de M. St. Laurent, ingénieur civil, de Winnipeg, et M. Aurèle Fiset, fils de M. le Dr Fiset, ex-M.P., de Rimouski, et neveu de M. le Dr Lambert, sont entrés comme commis à l'établissement de MM. J. A. Richard & Cie de Winnipeg.

—Mme Veuve J. B. Bourdeau, ci-devant de cette ville, réside actuellement rue Adelaïde, au No. 56, Winnipeg, où elle tiendra son atelier de modiste. Tout en remerciant ses clientes de Saint-Boniface, elle espère qu'elles voudront bien lui continuer leur patronage à Winnipeg.

—M. David Joyal doit aller s'établir à Saint-Pierre-Jolys, et il offre en vente sa maison et son lot de la rue Notre-Dame, Saint-Boniface. La maison est très chaude. Il y a une bonne cave sèche et à l'épreuve de la gelée. Elle peut contenir 100 minots de patates.

Vente à bon marché, termes des plus faciles. S'adresser à M. David Joyal.

—Nous n'avons pu nous procurer une liste complète des noms de nos compatriotes qui ont mérité des récompenses à la dernière exposition industrielle. Outre MM. Barré, Mignault et de LaBorderie, qui ont remporté des prix et des diplômes, dans l'industrie laitière, M. J Gobeau, des usines de poterie de Saint-Boniface, a remporté deux premiers prix pour ses articles de poterie, et M. Dufault, de Sainte-Agathe, a aussi obtenu quelques prix.

—M. G. Cinq-Mars est parti pour Fannystelle avec une dizaine d'ouvriers pour ériger un presbytère, terminer la maison d'école et construire quelques autres bâtiments que les progrès toujours croissants de cette colonie rendent nécessaires. Ces travaux se font sous la direction de M. T. A. Bernier qui, lors de son voyage en Europe, a obtenu de Madame la comtesse d'Albuferra les fonds requis pour ces diverses constructions et assurer l'avenir de l'établissement des plus favorisés par la fertilité de son sol et ses facilités de communication par voie ferrée, etc.

Chronique de la Province.

LaBroquerie,

6 oct.—La paroisse vient d'être plongée dans le deuil par la mort d'une de ses paroissiennes les plus vertueuses; une épouse bien chère à sa famille vient d'être enlevée dans la personne de Mme Narcisse Fournier, née Julienne Lanoue. Frappée par la mort, sans même avoir eu le temps d'y penser, tout autre qu'elle eût fait trembler pour son éternelle destinée; mais Julienne au contraire ne donne que des espérances, car sa vie a été une préparation continuelle à la mort. Aussi toutes les bouches redisent et rediront longtemps son exactitude à remplir tous ses devoirs, son amabilité et sa douceur envers tout le monde, et surtout sa rare piété; mais les pleurs et les sanglots de ceux qui l'ont connue plus particulièrement font son éloge plus haut que toutes les paroles. La mort de cette femme de bien est une perte irréparable, d'abord pour sa famille inconsolable qui avait encore besoin de ses services, puis ensuite pour ses nombreux amis. Animée d'un esprit excellent, franche et sincère envers tout le monde, complaisante, et aimant à rendre service, elle avait su se faire estimer de tous ceux qui l'ont connue. Aussi les sentiments qu'elle a fait paraître dans sa dernière maladie ont-ils été ceux d'une chrétienne pleine de foi. Une patience inaltérable, un repentir sincère de ses fautes joint à une grande confiance en la miséricorde de Dieu, une soumission et une résignation parfaite en sa sainte volonté: telles sont les vertus qu'elle a pratiquées au milieu des souffrances qu'elle a si chrétiennement endurées et qui lui ont permis de faire une mort édifiante devant les hommes et précieuse devant Dieu.

Son service et sa sépulture ont eu lieu à LaBroquerie le 5 courant au milieu d'un grand concours de parents et d'amis qui sont venus rendre un dernier hommage à sa mémoire et revoir pour la dernière fois celle qui est aujourd'hui leur supérieure après avoir été hier leur compagne dans la vie. *Requiescat in pace.*

Saint-Laurent,

13 oct.—M. le Duc de Blacas est reparti pour la France jeudi dernier, après avoir passé quelques jours sur sa propriété. Le supérieur de la mission avait sa voiture à la disposition du Duc. Le Rév. Père est parti le même jour pour aller visiter ses missions. Il doit faire une absence de deux ou trois semaines.

Le Rév. Père Durocher remplace le Père pendant son absence, il est arrivé de Qu'Appelle vendredi soir.

—M. F. Toysonnier, venu de France au printemps dernier, et établi pour l'hiver à Saint-Laurent, a reçu de différentes contrées un assortiment de chevaux, où les amateurs pourront faire leurs choix. Il les cède à des prix modérés.

—Il y a huit jours avait lieu le mariage de Melle Hepworth avec M. Wilson. Pendant deux jours, vendredi et samedi, on a fait grande fête et toute la population a pris part au bonheur des jeunes époux, qui sont partis immédiatement après pour Vancouver.

Oak Lake,

3 octobre.—M Auguste Léspérance, de la maison Bolduc, Lespérance & Cie, de Valleyfield, Qué., était en visite ici la semaine dernière. Le but de son voyage était de prendre des renseignements sur le marché à blé du Manitoba. M. Lespérance a été tout à fait étonné des progrès de l'Ouest canadien, et cette idée entretenue par beaucoup de nos compatriotes de la province de Québec, que nous sommes ou à peu près à l'aurore de la civilisation, a été une des raisons capitales pour lui faire apprécier davantage le développement rapide de nos petites villes le long de la ligne du Pacifique Canadien.

—L'élévateur, construit depuis trois semaines par MM. Roblin et Armitage, est en pleine voie d'opération, et MM. Daoust et McMullan ont été nommés pour payer leurs coupons.

—L'exposition annuelle d'ici aura lieu le 7 courant. $600.00 sont offertes en prix, et nous avons lieu de croire que nos Canadiens y prendront une large part, cette année. Nous nous attendons à une foule d'exposants.

—MM. Letang et Joseph Gatin partiront la semaine prochaine ou vers ce temps pour le canton de Charleroy, Belgique. Ces messieurs espèrent nous revenir au printemps prochain avec plusieurs colons de cet endroit; ils seront les bienvenus, car ce sont tous de bons cultivateurs et de rudes travailleurs.

—Sur notre marché, jusqu'à présent, les meilleurs prix pour le beau blé ont été payés par MM Roblin et Armitage, variant de 75 à 80 cents. Nous avons eu une forte bordée de neige les 1er et 2 courant qui a retardé un peu l'arrivage du blé. En peu de temps, la neige a disparu et nous avons maintenant un temps magnifique.

—Nous remarquons que le plus bel assortiment de capots en fourrures et pelleteries de tout genre se trouve cette année au nouveau magasin de MM. Daoust et McMullan. Ces messieurs semblent apporter toute l'énergie possible à rivaliser avec leurs concurrents. Ils possèdent le plus beau magasin de la ville et une magnifique clientèle, s'il faut en juger par les ventes qu'ils opèrent chaque jour.

NAISSANCES

MARTEL—A Lorette, le 4 courant, Madame L. E. Martel, une fille.

FOURNIER—A LaBroquerie, le 3 courant, Madame Narcisse Fournier, une fille.

THURSTON—En cette ville, ce matin, Madame Wm. Thurston, un fils.

AVIS est donné par le présent que James Wright, de Donald, dans la province de la Colombie-Britannique, conducteur de chemin de fer, s'adressera au parlement du Canada, à sa prochaine session, afin d'obtenir un bill de divorce d'avec son épouse, Sarah Ann McDougald, pour cause d'adultère et de désertion.

WILLIAM R. WHITE,
Solliciteur du requérant.
Par GEMMILL ET MAY,
Ses agents à Ottawa.

Daté à Pembroke, ce 9me jour de septembre A.D. 1891.



VILLE DE SAINT-BONIFACE.

Vente de Terres pour Arrérages de Taxes.

En vertu d'un mandat émané par le Maire de la Ville de Saint-Boniface, dans la Province de Manitoba, sous son seing et le sceau officiel de la dite ville, à moi adressé et daté du 28me jour de Septembre A.D. 1891, m'ordonnant de prélever sur les divers lots de terrain de la dite ville ci-après mentionnés et décrits, les arrérages de taxes dûs pour chacun respectivement, et les frais.

Je donne par le présent avis qu'à moins que les dits arrérages de taxes et frais ne soient auparavant payés, Mardi, le 17me jour de Novembre A.D. 1891, à onze heures de l'avant-midi, je vendrai à l'enchère publique, en l'Hôtel de Ville, de la Ville de Saint-Boniface, les dits terrains pour les dits arrérages de taxes et frais.

No. du Rôle de Percep.	Description du Terrain.	Arrérages.	Frais.	Total.
53	Lots 42 à 77, A.G.F. 74	83 60	0 50	84 10
56	Balance de la Ville non-divisée 74	99 28	0 50	99 78
111	Moitié Sud lot 1133, M.C.R.	25 37	0 50	25 87
118	Lot 1151, M.C.R	30 59	0 50	31 09
163	Lots 27, 29, 31, 33, 35, 37, 39, 41, 43, 45, 47, A.G F. 76	57 66	0 50	58 16
178	Lot 122, A.G.F. 76	29 07	0 50	29 57
235	33 pds Sud, lot 318, A.G.F. 76	20 90	0 50	21 40
289	60 pds Est, lot 527, " 76	46 77	0 50	47 27
341	Moitié Ouest, lot 605 " 76	167 14	0 50	167 64
386	Moitié Ouest, lot 635 " 76	9 72	0 50	10 22
393	Lot 639 " 76	22 04	0 50	22 54
399	Lot 644 " 77	41 62	0 50	42 12
400	Lot 646 " 77	15 50	0 50	16 00
615	Chaîne Ouest du ¼ S.E. " 77	42 40	0 50	42 90
665	Lot 5 " 78	8 31	0 50	8 81
667	Lot 7 " 78	8 43	0 50	8 93
668	Lot 8 " 78	8 43	0 50	8 93
669	Lot 9 " 78	21 21	0 50	21 71
672	Lot 11 " 78	8 31	0 50	8 81
675	Lot 14 " 78	8 55	0 50	9 05
677	Lot 16 " 78	8 31	0 50	8 81
679	Lot 18 " 78	16 35	0 50	16 85
810	Lots 1, 2, 3, Bloc 28 " 89	49 45	0 50	49 95

Daté à Saint-Boniface, ce 1er jour d'Octobre A.D. 1891.

EDWARD R. LLOYD,
Trésorier, Ville de Saint-Boniface.

11 14.9.91

AGRICULTURE

RENDEMENT EN BEURRE D'UNE VACHE

"Quelle est la production moyenne du beurre, par vache, dans une laiterie ?" Quelques vaches ne donnent pas plus que cent lbs. Un laitier ne devrait pas se contenter d'une production inférieure à deux cents lbs. Quelques-uns obtiennent deux cent cinquante lbs, d'autres vont jusqu'à trois cents lbs. C'est avec les vaches qui donnent du lait toute l'année qu'on peut obtenir le plus de beurre. Lorsque les vaches sont taries pendant quatre ou cinq mois, leur rendement sera faible, et c'est malheureusement ce qui arrive dans un trop grand nombre de laiteries.

EXTRAITS DU "VERMONT WATCHMAN"

Crême douce ou crême sure ?—On agite souvent la question de savoir si le beurre fait avec la crême douce se conserve aussi bien que le beurre fait par le procédé de la crême sure. Jusqu'à présent, cette question est restée sans réponse, pour la raison que personne n'en connaissait la solution. A la station expérimentale d'Iowa, on a commencé, en décembre 1889, des expériences sur la conservation du beurre de crême douce et de crême sure ; ces expériences furent terminées au mois d'août dernier. Les deux tinettes furent placées dans une cave à 46° sans glace, et restèrent dans cette cave jusqu'au 20 juin ; à ce moment la température s'étant élevée à 66°, on employa la glace. Au bout de quatre mois, le beurre des deux tinettes était également doux. Au bout de six mois, le beurre fait avec de la crême douce se présenta dans de meilleures conditions que l'autre.

L'INDUSTRIE LAITIÈRE EN HIVER

D'après ce que j'entends dire, il est très probable qu'un bon nombre de fabriques de beurre continueront leurs opérations tout l'hiver prochain. Dans ce cas, nous devons nous rappeler que le lait, provenant de vaches dont le vêlage a eu lieu depuis longtemps, ne donnera qu'un beurre de moins bonne qualité quant à l'arôme et à la couleur. Les cultivateurs danois, qui travaillent pendant tout l'hiver, font en sorte d'avoir une forte proportion de vaches dont le vêlage a lieu pendant les derniers mois d'automne ; quant à nous, si nous voulons réussir dans notre nouvelle entreprise, nous devons aussi prendre quelques précautions. Je ne sais pas à quoi c'est dû, mais il est certain que l'hiver dernier, à Montréal, on s'apercevait d'une très grande amélioration dans le beurre vendu chez les *grocers.* On peut même dire que le mauvais beurre était une exception.

Un peu de moulée de pois ajoutée à la ration-journalière des vaches, à raison de 2 lbs par tête et par jour, les maintiendra dans de bonnes conditions et ceux qui ont des racines de toute espèce peuvent, en toute sûreté les donner à leurs vaches, à condition qu'ils leur donnent leur repas *immédiatement après la traite.* J'ai indiqué ce point, à plusieurs reprises dans le journal, et je trouve dans la *Agricultural Gazette* d'Angleterre, la confirmation de mes avancés.

"Le Lieut.-Colonel Alexander, d'Acton, Poyntzpass, s'est fait, ces dernières années, une spécialité de l'industrie laitière, et a eu de grands succès aux expositions d'Irlande et d'Angleterre. A l'exposition d'industrie laitière à Londres, il y a quelques années, avec trois sujets exposés, il remporta le premier et le second prix, un diplôme très élogieux et la médaille d'argent. Cette année, dans des expositions locales, du Nord, il a reçu des distinctions remarquables. Disons donc quelques mots de son système qui ne peut manquer d'offrir quelqu'intérêt. Son bétail de laiterie se compose principalement de vaches du pays de race croisée, les quelques vaches de race pure étant uniquement des *Devons.* Pendant l'été, le troupeau est laissé au pré, comme à l'ordinaire. En hiver, on le fait sortir au grand air, pendant un temps assez court, et lorsque le temps le permet. A l'étable, la nourriture des vaches se compose de navets, de foin et d'une forte proportion d'aliments artificiels. La quantité de navets, par tête et par jour, est de 28 à à 42 lbs. Pour le foin, on en donne tant qu'on veut, tandis que le mélange d'aliments artificiels, est formé de 2 à 3 lbs d'avoine, 2 lbs de tourteau de coton et 1 lb de moulée de fêves. Au sujet de l'altération qui peut résulter, pour le lait ou le beurre de l'emploi des navets dans la nourriture, des vaches, le lieut-colonel Alexander nous apprend par expérience, qu'en donnant la nourriture aux animaux *immédiatement* après la traite, il n'a jamais éprouvé cet inconvénient. "En adoptant ce système," dit-il, "je n'ai jamais eu besoin de recourir au salpêtre et à d'autres substances, qu'on emploie pour remédier à cette altération dont on se plaint si souvent." On laisse reposer le lait, comme à l'ordinaire, dans des terrines peu profondes. Après un jour de répos, le lait est écrémé puis baratté le jour suivant. Ainsi, par exemple, le lait de lundi matin est écrémé mardi, et la crême barattée mercredi ; naturellement, le moment précis du barattage varie un peu suivant les conditions du temps, mais le procédé par la crême sûre n'est pas poussée très loin, et on considère que la crême est prête à être barattée avant qu'elle ne devienne trop acide. On emploie la baratte tonneau et les détails du barattage n'ont rien de spécial à signaler. Le beurre est lavé, en partie dans la baratte et en partie sur le malaxeur. Après l'avoir retiré de la baratte, on le met dans le malaxeur, et tandis qu'on le fait passer entre les rouleaux on verse dessus une saumure forte. La saumure employée est de la force ordinaire, et le beurre s'y conserve doux et bon pendant un temps assez long.

—*Journal d'Agriculture P.*

PETIT FORMULAIRE

Les plantes d'appartement—Pour cultiver les plantes dans les appartements, il est nécessaire :

1. De les placer de telle sorte qu'elles reçoivent le plus possible de lumière, à moins toutefois qu'il ne s'agisse de plantes croissant à l'ombre des forêts et qui exigent d'être cultivées à l'abri de la lumière. Tel est le cas des *fougères.*

2. De laver fréquemment les feuilles avec une éponge douce imbibée d'eau, lorsqu'il s'agit d'espèces à feuillage délié, de manière à empêcher que la poussière, si abondante dans les appartements, n'entrave les fonctions respiratoires en obstruant les pores de l'épiderme et aussi pour contrebalancer l'action desséchante de l'atmosphère.

3. D'éviter de les mettre dans une pièce où se font sentir de grands écarts de température.

Un salon chauffé une ou deux fois par semaine, puis froid pendant tout le reste du temps, serait des plus défavorables.

4. De ne jamais les placer dans un courant d'air et de les transporter dans une autre pièce lorsque, pendant les grands froids, les soins du ménage obligent à ouvrir les fenêtres.

5. D'éviter de les placer dans le voisinage des poêles et des becs de gaz dont les émanations sont des plus meurtrières.

1. De procéder avec le plus grand soin aux arrosages.

Avec ces soins, on a toutes les chances d'avoir de belles fleurs dans les appartements.

—*Les Mois.*

PERDUES

De la cathédrale à la résidence de M. N. Germain, dimanche, à l'issue de la grand'-messe, des lunettes à branches d'or. Prière de les remettre à M. Germain. Récompense libérale.

AVIS est donné par le présent que James Albert Manning Aikins, de la Cité de Winnipeg, dans le Comté de Selkirk, dans la Province du Manitoba, avocat, s'adressera au Parlement du Canada, à sa prochaine session, afin d'obtenir un bill de divorce d'avec son épouse Mary Bertha Aikins, maintenant de l'Etat de New-York, un des Etats-Unis d'Amérique, pour cause d'adultère, de désertion et de bigamie.

W. H. CULVER,
Solliciteur du requérant.

Daté à Winnipeg, dans la Province du Manitoba, ce 17e jour de juin A.D. 1891.
jno 19.8.91